

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, ~~STOFFELS~~, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 61.- IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Ortmans-Hauzeur n° 42-44 - Travaux de rénovation et d'assainissement des locaux - Publication d'un avis de pré-information - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Considérant la décision du Collège communal du 18 juin 2020 concernant l'affectation des locaux;

Considérant le projet et le cahier des charges n° MP2020-005 relatif au marché "IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Ortmans-Hauzeur n° 42-44 - Travaux de rénovation et d'assainissement des locaux" seront établis par le Service Projet et soumis à l'approbation du prochain Conseil communal;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Considérant que le projet consiste en une réfection globale des locaux implantés au rez-de-chaussée comprenant la démolition des annexes vétustes implantées sur tout l'arrière de la parcelle, la construction d'une nouvelle annexe conforme aux normes en vigueur, la réorganisation et la rénovation des locaux existants au rez-de-chaussée, la création d'une cour/terrasse au même niveau que les locaux du rez-de-chaussée et l'aménagement du reste de la parcelle en zone de jardin/espace extérieur, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à tout le rez-de-chaussée;

Considérant qu'un crédit de 300.000,00 € permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 124/724-56 (n° de projet 20171005), et sera financé par emprunt et subsides UREBA;

Considérant qu'il est urgent de réaliser le marché de travaux pour rendre l'ensemble des locaux utilisables, accueillants selon les normes en vigueur et assurer la continuité des prestations du Service de Prévention - Groupe Ressort sur ce site;

Considérant que la publication d'un avis de pré-information permettra de réduire le délai de publication de l'avis de marché à quinze jours et ainsi attribuer le marché de travaux en 2020 pour l'exécuter en 2021;

Vu le projet d'avis de pré-information rédigé par le Bureau administratif des travaux en date du 28 août 2020;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 3 septembre 2020;

Vu l'avis émis par la Section de M. DEGEY, Echevin, en sa séance du 11 septembre 2020;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le projet d'avis de pré-information intitulé "IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Ortmans-Hauzeur n° 42-44 - Travaux de rénovation et d'assainissement des locaux - N° de référence: MP2020-005" rédigé en date du 28 août 2020.

Art. 2.- De publier ce projet d'avis de pré-information afin d'attribuer le marché de travaux en 2020 et de le réaliser en 2021.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE